



**Nations Unies**

# **Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

**Première partie  
Portant sur la période  
du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 juin 2013**

**Assemblée générale  
Documents officiels  
Soixante-huitième session  
Supplément n° 12**



**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Soixante-huitième session  
Supplément n° 12

# **Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

**Première partie**  
**Portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 juin 2013**



**Nations Unies • New York, 2013**

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

[14 août 2013]

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Contexte .....	1	1
II. Introduction.....	2–6	1
III. Populations relevant du HCR.....	7–10	2
IV. Aperçu général des activités de protection.....	11–42	2
A. Principaux problèmes en matière de protection.....	11–14	2
B. Protection des réfugiés dans le contexte des migrations internationales .....	15–18	3
C. La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le Protocole de 1967 s’y rapportant .....	19	4
D. Apatridie et protection des personnes apatrides .....	20–23	4
E. Faits saillants au niveau régional.....	14–31	5
F. Sûreté et sécurité du personnel et des populations relevant du HCR.....	32–34	7
G. Préparation aux situations d’urgence et interventions d’urgence .....	35–37	7
H. Besoins et services essentiels .....	38–42	8
V. Solutions durables .....	43–57	9
A. Situations de réfugiés prolongées .....	43–45	9
B. Rapatriement librement consenti .....	46–48	10
C. Autosuffisance et solutions locales.....	49–50	10
D. Réinstallation.....	51–57	11
VI. Partenariats et coordination.....	58–64	11
VII. Contributions au Haut-Commissariat.....	65–67	13
VIII. Responsabilité et contrôle .....	68–73	13
IX. Conclusion .....	74	14

## Tableaux

I. Réfugiés, demandeurs d’asile, personnes déplacées à l’intérieur d’un pays, rapatriés (réfugiés et déplacés), apatrides et autres personnes relevant du HCR, par pays ou territoire d’asile, fin 2012 .....	15
II. Budget et dépenses du HCR.....	26



## I. Contexte

1. La résolution 58/153 prévoit la présentation chaque année, par le Haut-Commissaire pour les réfugiés, d'un rapport écrit à l'Assemblée générale, «étant entendu que tous les dix ans, à compter de la soixante-huitième session, le rapport comportera une étude approfondie de la situation globale des réfugiés et du rôle du Haut-Commissariat». En conséquence, le présent rapport annuel est constitué de deux parties: la première partie concerne les activités du Haut-Commissariat pour la période allant de janvier 2012 à juin 2013 et la deuxième partie contient l'examen stratégique. Des informations supplémentaires, dont des détails sur les opérations organisées aux niveaux régional et national, figurent dans le Rapport global 2012, consultable à l'adresse suivante: <http://www.unhcr.org/globalreport>.

## II. Introduction

2. En 2012, plus de 1,1 million de personnes ont fui leur pays d'origine pour échapper aux persécutions et aux conflits; c'est le nombre de nouveaux réfugiés le plus élevé sur une période de douze mois depuis le début du siècle. La capacité d'intervention d'urgence du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) et de ses partenaires a été mise à rude épreuve, quatre crises graves ayant éclaté simultanément au Mali, en République arabe syrienne, en République démocratique du Congo et au Soudan/Soudan du Sud. Alors qu'il gérait encore les conséquences des conflits de 2011 en Côte d'Ivoire, en Libye et en Somalie, le HCR a mis en œuvre toutes les ressources disponibles, y compris celles de ses partenaires, afin de répondre aux besoins de réfugiés toujours plus nombreux.

3. Les ressources humaines et financières du Haut-Commissariat ont été soumises à une pression considérable. Plus de 460 personnes provenant du fichier interne d'urgence du HCR ou de fichiers de réserve d'organisations partenaires ont été déployées pour des missions d'urgence. Dans le même temps, le réseau de sept plates-formes logistiques récemment mises en place par le HCR a permis de réduire les délais de livraison des articles de secours requis d'urgence pour les réfugiés et les personnes déplacées. Des réserves prépositionnées à Amman et à Doubaï sont parvenues en Syrie par voie de surface et par voie aérienne, tandis que des cargaisons ont été acheminées par la route depuis Accra vers le Mali dans le cadre de l'intervention d'urgence; la plate-forme de Nairobi a servi de point de transit pour les opérations menées en Afrique de l'Est.

4. Dans les principales situations d'urgence impliquant des réfugiés, les pays voisins ont le plus souvent gardé leurs frontières ouvertes et respecté le principe de non-refoulement, malgré des retombées sociales et économiques non négligeables. Les populations hôtes ont ouvert leurs portes aux réfugiés, leur offrant l'asile et l'hospitalité. Des écoles, des mosquées et des églises ont été transformées en abris pour les nouveaux arrivants et des familles ont accueilli aussi bien des parents que des étrangers. La générosité manifestée par tant de personnes, de communautés ainsi que par leurs gouvernements a réaffirmé les valeurs universelles qui sous-tendent l'aide humanitaire et la protection des réfugiés.

5. Malgré cette formidable bonne volonté, la combinaison de crises nouvelles et de situations d'urgence qui se prolongent met en évidence la capacité limitée de la communauté internationale à s'attaquer aux causes profondes des conflits. Sans un consensus international résolu qui vise effectivement à prévenir et à régler rapidement les conflits, le paysage humanitaire deviendra de plus en plus incertain.

6. Tout en gérant les conséquences tragiques des conflits, le HCR continue d'étudier les possibilités de réaliser ce dont les réfugiés ont le plus besoin: une solution durable et de véritables chances de reconstruire leur vie. Des stratégies globales de recherche de solutions sont mises en œuvre partout dans le monde et les solutions traditionnelles sont complétées par d'autres dispositifs, comme de nouveaux arrangements en matière de permis de séjour.

Toutefois, l'écart entre les besoins et les ressources disponibles s'accroît et il est toujours difficile pour le Haut-Commissariat de trouver un équilibre entre les interventions d'urgence et l'investissement dans les solutions.

### III. Populations relevant du HCR

7. À la fin de 2012, on dénombrait plus de 35,8 millions de personnes relevant de la compétence du HCR<sup>1</sup>, dont 10,5 millions de réfugiés. Il y a eu plus de 1,1 million de nouveaux réfugiés pendant l'année, originaires principalement du Mali, de la République arabe syrienne, de la République démocratique du Congo, de la Somalie et du Soudan. Toutefois, cette augmentation du nombre de réfugiés dans le monde a été partiellement compensée par le retour volontaire d'environ un demi-million d'entre eux, principalement en Afghanistan, en Côte d'Ivoire et en Iraq.

8. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à la suite d'un conflit était estimé à 28,8 millions à la fin de 2012, parmi lesquelles 17,7 millions bénéficiaient de la protection et de l'assistance du HCR, soit une augmentation de 2,2 millions par rapport à 2011.

9. On dispose de statistiques sur les apatrides pour 72 pays contre 30 pays seulement en 2004, lorsque le HCR a entrepris la collecte systématique de données sur cette catégorie de populations. Ses capacités dans ce domaine s'étant renforcées, le HCR a recensé jusqu'à présent 3,3 millions de personnes apatrides. Bien qu'il n'existe pas encore de statistiques complètes sur le nombre d'apatrides dans le monde, on estime qu'il est supérieur à 10 millions.

10. En 2012, quelque 893 700 demandes individuelles d'asile ou de statut de réfugié ont été soumises aux gouvernements ou aux bureaux du HCR dans 164 pays ou territoires – deuxième record de ces dix dernières années – soit une augmentation de 3 % par rapport à 2011 (864 600 demandes). Le HCR a enregistré 13 % du nombre total de demandes. En 2012, le plus grand nombre de nouvelles demandes d'asile présentées par des particuliers provenait de République démocratique du Congo (52 400), d'Afghanistan (48 900), de République arabe syrienne (31 800), d'Érythrée (29 700), du Pakistan (28 500) et de Somalie (28 300).

### IV. Aperçu général des activités de protection

#### A. Principaux problèmes en matière de protection

11. La multiplicité des crises a mis à rude épreuve la capacité du HCR d'assurer l'aide et la protection humanitaires. Outre la charge que des crises simultanées et de grande ampleur font peser sur la capacité opérationnelle du Haut-Commissariat, la complexité de nombreuses situations, où se conjuguent insécurité, obstacles administratifs et éloignement ou inaccessibilité de certains lieux, a nui à la fourniture de la protection. La sauvegarde de l'espace de protection et le caractère civil et humanitaire de l'asile, en particulier, sont demeurés les principaux problèmes. Le transfert des réfugiés loin des zones frontalières instables a été une priorité dans des pays comme le Burkina Faso, l'Éthiopie, la Mauritanie, le Niger et le Soudan du Sud.

12. Les risques en matière de protection ont été notamment les attaques ciblées, les violences sexuelles ou sexistes et les recrutements forcés, en particulier d'enfants. L'intolérance, la xénophobie et la violence à motivation raciale ont persisté dans de nombreuses régions, compromettant la sécurité physique des demandeurs d'asile et des réfugiés et entraînant l'adoption de lois, de politiques et de pratiques restrictives.

<sup>1</sup> Le tableau 1 contient des données sur les populations qui relevaient du HCR à la fin de 2012. Pour des statistiques plus détaillées, consulter le document Global Trends 2012, disponible à l'adresse suivante: [www.unhcr.org/statistics](http://www.unhcr.org/statistics).

Les restrictions imposées à la liberté de circulation et la détention des demandeurs d'asile et des réfugiés – souvent dans des conditions non conformes aux normes ou quasi carcérales – sont demeurées un sujet de préoccupation dans de nombreux pays. La détention en tant que mesure de dissuasion, bien qu'inefficace dans la pratique et contraire au droit international, a été la politique affichée de quelques gouvernements.

13. Il y a eu de nombreux cas de refoulement l'année passée dans la plupart des régions. Le risque de refoulement est apparu dans divers contextes, notamment: existence d'obstacles à l'accès à un territoire ou aux procédures d'asile; formes de renvoi ou de transfert dépourvues des garanties voulues pour les demandeurs d'asile et les réfugiés; absence de système d'examen des demandes dans de nombreux pays; obstacles à la recevabilité juridique des procédures d'asile; fermeture de frontières; et renvoi en mer d'embarcations transportant des demandeurs d'asile.

14. Un grand nombre de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants ont pris la mer, se lançant dans des traversées dangereuses sur des embarcations de fortune bondées. L'augmentation spectaculaire des mouvements maritimes irréguliers en Asie s'est traduite par des centaines de morts en mer. Les efforts faits par certains États côtiers pour secourir des personnes en détresse et faciliter leur débarquement ont sauvé d'innombrables vies humaines, mais il s'est avéré extrêmement difficile dans certains cas d'aboutir à un accord entre pays concernant le débarquement. Ces difficultés montrent à quel point il est urgent de mener des actions régionales coordonnées.

## **B. Protection des réfugiés dans le contexte des migrations internationales**

15. Les personnes qui ont besoin d'une protection internationale se déplacent souvent de façon clandestine avec d'autres groupes, en utilisant les mêmes itinéraires et les mêmes moyens de transport. Elles ont souvent des raisons multiples de se déplacer, notamment des raisons économiques, sociales et politiques. Le Haut-Commissariat est demeuré activement engagé dans le débat sur l'asile et sur les migrations, tant au niveau des politiques qu'au niveau opérationnel, veillant à ce que les principes de la protection internationale soient pris en considération dans l'élaboration des stratégies relatives aux migrations.

16. Le HCR a poursuivi sa collaboration avec les États en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des systèmes d'entrée qui tiennent compte des besoins de protection. Il a organisé des exercices conjoints de surveillance des frontières, a formé des agents de contrôle aux frontières aux questions relatives à l'asile et a mis au point des procédures normalisées pour l'identification, l'enregistrement et le suivi des demandeurs d'asile et des réfugiés qui se présentent aux frontières. Ses actions de plaidoyer et ses interventions sur des questions juridiques ont visé à promouvoir l'accès à des procédures d'asile sûres, équitables et efficaces. En vue de traiter les questions complexes posées par les mouvements migratoires mixtes, le Haut-Commissariat a poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de protection au niveau régional, fondées sur le Plan d'action en 10 points relatif à la protection des réfugiés et aux mouvements migratoires mixtes (voir à l'adresse suivante: [www.unhcr.org/refworld](http://www.unhcr.org/refworld)).

17. Un bureau régional d'appui, géré par les deux coprésidents du processus de Bali, l'Australie et l'Indonésie, avec le soutien du HCR et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), a été ouvert à Bangkok en septembre 2012 afin d'appuyer la mise en œuvre du «cadre de coopération régionale», approuvé à la Conférence ministérielle du Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée. Plusieurs projets ont été lancés par le bureau d'appui régional, concernant notamment les mouvements maritimes irréguliers et les enfants non accompagnés et les enfants séparés. En mai 2013, l'OIM et le HCR ont organisé, aux Bahamas, la Conférence régionale des Caraïbes sur la protection des personnes vulnérables dans les flux migratoires mixtes, qui a ouvert un dialogue entre les États des Caraïbes en vue d'encourager la coopération régionale et de promouvoir une approche de la gestion des migrations mixtes qui prenne en compte les besoins de protection et soit orientée vers les solutions. En Asie centrale, une première réunion de coordonnateurs nationaux de haut

niveau a abouti à l'approbation d'un projet de cadre de coopération régionale et de plan d'action régional pour la mise en œuvre du «Processus d'Almaty». Dans la corne de l'Afrique et au Yémen, le secrétariat régional aux migrations mixtes a considérablement amélioré la coopération interinstitutions et le partage d'informations, offrant un modèle intéressant susceptible d'être transposé ailleurs.

18. En 2012, des milliers de personnes, dont des réfugiés, qui quittaient la corne de l'Afrique en transitant par l'Égypte et Israël, ont été victimes de graves abus de la part de réseaux de trafiquants criminels. Face à ces faits, le HCR a élaboré une stratégie régionale globale assortie d'un plan de lutte contre le trafic et la traite à partir de l'Afrique de l'Est et de la corne de l'Afrique (notamment pour les itinéraires passant par le Sinaï, entre Djibouti et le Yémen) et à partir de l'Afrique du Nord vers l'Europe.

### **C. La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le Protocole de 1967 s'y rapportant**

19. La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (Convention de 1951) et le Protocole de 1967 s'y rapportant demeurent deux des instruments internationaux les plus largement ratifiés. Si aucune nouvelle adhésion à ces instruments n'a eu lieu pendant la période considérée, le Honduras a levé ses réserves aux articles 24, 26 et 31 de la Convention de 1951. Près de 70 États maintiennent des réserves à la Convention de 1951 ou à son Protocole de 1967. Le HCR engage les États à envisager d'adhérer à ces instruments ou à lever leurs réserves.

### **D. Apatridie et protection des personnes apatrides**

20. Le HCR s'est employé à promouvoir l'adhésion à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Confirmant la tendance positive en matière d'adhésion aux conventions relatives à l'apatridie enregistrée ces dernières années, 10 États (Bulgarie, Burkina Faso, Équateur, Honduras, Jamaïque, Paraguay, Portugal, République de Moldova, Turkménistan et Ukraine) ont adhéré aux deux conventions ou à l'une des deux depuis le début de 2012. Le nombre d'États parties à la Convention de 1954 est ainsi passé à 77 et le nombre d'États parties à la Convention de 1961, à 51.

21. Le HCR a fait des actions visant à améliorer les lois relatives à la nationalité en vue de prévenir et de réduire les cas d'apatridie, l'une de ses priorités stratégiques mondiales. Pendant la période considérée, le Haut-Commissariat a œuvré en faveur de la réforme des lois relatives à la nationalité et a fourni des avis techniques à de nombreux États. Onze États ont modifié leur législation sur la nationalité pour y introduire des dispositions destinées à prévenir et à réduire les cas d'apatridie ou pour renforcer les dispositions existantes en la matière. Le HCR a renforcé ses capacités afin de mieux repérer les lacunes dans les législations en mettant au point une base de données analytique mondiale sur les lois relatives à la nationalité et en réalisant des études et des travaux de recherche supplémentaires au niveau des pays et des régions sur les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes présentes dans ces lois.

22. Le Haut-Commissariat a intensifié les efforts de prévention de l'apatridie en appuyant les procédures d'enregistrement des faits et actes d'état civil et de délivrance de documents et en fournissant des informations et une aide juridique aux populations concernées. Il a aussi encouragé les États à adopter des procédures de détermination de l'apatridie afin de recenser les migrants apatrides sur leur territoire et de veiller à ce qu'ils soient traités conformément à la Convention de 1954 et aux normes correspondantes. Afin d'aider les États dans ce sens, le HCR a publié les Principes directeurs relatifs aux procédures permettant de déterminer si une personne est un apatride et les Principes directeurs relatifs au statut des apatrides au niveau national (voir à l'adresse suivante: [www.unhcr.org/refworld](http://www.unhcr.org/refworld)).

23. Des progrès lents mais constants ont été observés dans de nombreux pays en matière de réduction des cas d'apatridie. Selon les données dont dispose le HCR, environ 94 600 personnes, auparavant apatrides, ont acquis une nationalité ou ont vu leur nationalité attestée en 2012.

## **E. Faits saillants au niveau régional**

24. En Afrique, le HCR a dû continuer de composer avec des situations d'urgence, nouvelles et en cours, mais il a également eu davantage de possibilités de régler plusieurs situations de réfugiés prolongées, comme indiqué plus loin au chapitre IV. Le nombre de personnes relevant du HCR en Afrique subsaharienne s'est maintenu à 12 millions.

25. Les situations d'urgence, notamment au Mali, ont mobilisé des ressources considérables et ont été au centre de l'attention. Depuis janvier 2012, en raison des violences et de l'insécurité dans le nord du Mali, quelque 300 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays, alors que plus de 175 000 personnes ont fui, traversant les frontières vers le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger. Dans une région où la sécheresse et l'insécurité alimentaire prolongée ont déjà provoqué des crises humanitaires graves, ces déplacements massifs ont causé de nouvelles souffrances parmi la population malienne. La situation a été caractérisée par des violations graves des droits de l'homme, dont des violences sexuelles et le recrutement d'enfants, cependant que l'insécurité et l'impossibilité d'accéder à plusieurs zones ont entravé les efforts faits pour acheminer l'aide. Dans les pays voisins, les grandes priorités ont été notamment d'enregistrer les réfugiés, de leur fournir des documents, de mettre en place une action d'urgence efficace et de sauvegarder le caractère humanitaire et civil des camps de réfugiés. La situation dans l'ensemble de la région du Sahel exige une action globale qui permette d'atténuer les autres facteurs à l'origine des déplacements et les sources potentielles de conflit, notamment l'insécurité alimentaire, la pauvreté généralisée ainsi que la sécheresse et la désertification dues aux changements climatiques.

26. En 2012, le HCR a enregistré le millionième réfugié somalien dans la région, alors que plus de 1,1 million de personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur du pays. La chute des bastions des milices au sud et au centre de la Somalie et les avancées politiques ont fait naître un espoir de paix et de stabilité. Partant, le HCR a transféré son bureau de Somalie de Nairobi à Mogadiscio et a commencé à renforcer sa présence dans les régions du sud et du centre du pays. Il a aussi engagé un dialogue avec les gouvernements de la région, y compris ceux des pays d'accueil, pour déterminer comment créer les conditions d'un retour en toute sécurité et dans la dignité. En République démocratique du Congo, la reprise des violences a poussé plus de 91 000 réfugiés à fuir vers les pays voisins et 390 000 autres personnes à se déplacer à l'intérieur du pays, portant à 1,8 million le nombre total de personnes déplacées vivant dans l'est du territoire. La violence sexuelle ou sexiste à l'égard des civils est demeurée un problème majeur dans la région. La poursuite du conflit armé dans les zones frontalières du Soudan et du Soudan du Sud a aussi provoqué de nouveaux déplacements, plus de 100 000 personnes s'étant réfugiées dans les États de l'Unité et du Haut-Nil au Soudan du Sud et 12 500 ayant fui vers l'Éthiopie à la fin de 2012.

27. En ce qui concerne les Amériques, les pourparlers de paix entamés au dernier trimestre de 2012 entre le Gouvernement colombien et le principal groupe rebelle, les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), ont ouvert des perspectives de règlement du problème des déplacements dans la région. Toutefois, les flux transfrontaliers et les déplacements à l'intérieur du pays se sont poursuivis, les communautés autochtones et afro-colombiennes étant parmi les plus touchées. Tout en continuant à apporter protection et aide aux personnes déplacées, le HCR a redoublé d'efforts pour trouver des solutions d'intégration locale en faveur de ces personnes. L'Initiative concernant la recherche de solutions transitoires, menée conjointement par le HCR et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en coopération avec d'autres partenaires, vise à venir en aide aux communautés d'accueil et aux personnes déplacées de sorte que ces dernières soient pleinement intégrées et acceptées dans leur localité. En novembre 2012,

sous les auspices du Ministère brésilien de la justice, le HCR a lancé des consultations officielles avec les États de la région au sujet de la célébration du trentième anniversaire de la Déclaration de Carthagène en décembre 2014.

28. En Asie et dans le Pacifique, quelque 8,5 millions de personnes relèvent de la compétence du HCR, soit près du quart de la population de la planète. En 2012, l'évolution politique au Myanmar a fait naître l'espoir que des solutions globales pourraient être trouvées à la fois pour les personnes déplacées dans le sud-est du pays et pour les réfugiés de longue date vivant dans les pays voisins. Or, la même année, le conflit s'est aggravé dans l'État de Kachin, tandis que l'État de Rakhine a été le théâtre de violences intercommunautaires qui ont déclenché une nouvelle vague de déplacements dans le pays et la fuite de réfugiés par la mer, ce qui a eu d'importantes répercussions dans toute la région de l'Asie et du Pacifique. La recherche de solutions au problème des déplacements internes en Afghanistan (point présenté au chapitre IV) et la gestion des mouvements maritimes irréguliers figurent parmi les priorités dans la région.

29. En Europe, le HCR a poursuivi ses activités dans 48 pays. Il s'est notamment employé à promouvoir l'accès aux territoires et aux procédures, à aider les États à mettre en place et à maintenir des systèmes d'asile équitables et efficaces, à renforcer les garanties pour les demandeurs d'asile, à encourager les solutions de substitution à la détention, à offrir une protection dans le contexte des migrations mixtes et à faciliter des solutions durables en Europe orientale. À cause des difficultés économiques, certains États européens ont adopté des politiques d'asile restrictives. Toutefois, de nombreux pays ont continué d'élaborer et de mettre en œuvre des instruments juridiques et stratégiques internationaux relatifs aux réfugiés en s'appuyant sur des institutions nationales et régionales, des partenaires de la société civile et des tribunaux régionaux solides qui jouent tous un rôle essentiel dans la formulation des normes européennes. Le HCR a collaboré avec le Bureau européen d'appui à l'asile pour soutenir la coopération concrète des États membres de l'Union européenne dans le domaine de l'asile. Face à la crise syrienne, le Haut-Commissariat a encouragé l'Union européenne à apporter une réponse concertée, lui demandant de veiller à la cohérence des procédures, des décisions, des formes de statut et de droits accordés, ainsi que d'accès pour les membres des familles. Il a aussi encouragé les États à offrir des places pour la réinstallation ciblée de réfugiés syriens ainsi que de réfugiés non syriens qui résidaient auparavant en République arabe syrienne.

30. Le Moyen-Orient est resté dans la tourmente avec, au 30 juin 2013, plus de 1,8 million de personnes ayant quitté la République arabe syrienne pour chercher refuge dans les pays voisins, principalement l'Iraq, la Jordanie, le Liban et la Turquie, et plus de 4,5 millions de personnes déplacées. Les pays limitrophes ont continué d'accueillir les populations réfugiées malgré de lourdes incidences politiques, économiques et sociales et la charge que cela fait peser sur les infrastructures et les ressources locales. Le Liban, qui est le plus petit pays d'accueil, a vu sa population augmenter de plus de 10 %. En Jordanie, un nouveau camp de réfugiés s'est agrandi au point de devenir la cinquième ville du pays. En République arabe syrienne, au 30 juin 2013, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire était estimé à près de 7 millions. Malgré la détérioration de la situation en matière de sécurité et les perturbations régulières qui entravent l'accès aux zones les plus gravement touchées par le conflit, le HCR a travaillé en première ligne pour fournir une aide humanitaire à plus d'un million de personnes dans toutes les régions de la République arabe syrienne. Compte tenu des milliers de réfugiés qui franchissent la frontière chaque jour et du nombre de réfugiés qui continue d'augmenter et malgré les efforts considérables déployés par la communauté humanitaire, l'écart entre les besoins et les ressources disponibles s'accroît. Des contributions importantes de la communauté internationale restent nécessaires pour aider les États de la région les plus touchés par la crise.

31. En ce qui concerne le reste de la région, le HCR a continué de venir en aide à ceux qui ont fui les violences en Libye en 2011, dont environ 50 000 personnes toujours déplacées à l'intérieur du pays, principalement des minorités qui ne veulent ou ne peuvent pas retourner dans leur région d'origine. Dans le même temps, en Tunisie, le camp frontalier de Choucha a été définitivement fermé à la fin de juin 2013. Le Yémen héberge encore plus de 239 000 réfugiés, principalement des Somaliens et des Éthiopiens. Malgré

l'insécurité permanente et des difficultés économiques croissantes, le Yémen a continué d'accueillir les réfugiés fuyant la corne de l'Afrique. Toutefois, en raison des conditions de vie difficiles et d'une sécurité précaire, les réfugiés et les demandeurs d'asile sont devenus de plus en plus vulnérables, comptant sur le HCR et sur ses partenaires pour l'assistance humanitaire. De gros progrès ont été accomplis avec le retour et la réintégration d'environ 160 000 personnes déplacées dans le sud, principalement vers la région d'Abyan, auxquels s'est ajoutée récemment l'adoption par le Gouvernement yéménite d'une politique nationale visant à régler la question des déplacements à l'intérieur du pays. Toutefois, environ 299 000 personnes sont toujours déplacées, principalement dans le nord du territoire. Le Haut-Commissariat a apporté son aide pour l'intégration de plus de 100 000 réfugiés rapatriés et personnes déplacées regagnant leur région d'origine en Iraq. Les visites familiales entre les réfugiés de Tindouf (Algérie) et leur famille vivant dans le Sahara occidental, qui font partie du programme de mesures de confiance, se sont poursuivies. Plus de 4 600 personnes ont bénéficié de visites familiales l'année dernière, portant à près de 20 000 le nombre de personnes ayant participé au programme depuis son lancement en 2004.

## **F. Sûreté et sécurité du personnel et des populations relevant du HCR**

32. Le HCR a perdu un des membres de son personnel en République démocratique du Congo et un autre en République arabe syrienne dans des circonstances qui mettent en évidence les risques que les employés recrutés au niveau local courent parfois dans leur propre pays. La sécurité s'est fortement détériorée en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, où les bureaux du HCR ont été pillés et le personnel contraint à des transferts ou à des évacuations temporaires. L'Afghanistan, l'Iraq, la République arabe syrienne, la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud et le Yémen, ainsi que certaines régions du Kenya, demeurent des zones très dangereuses pour les travailleurs humanitaires. Les employés du HCR et des organisations partenaires continuent d'être exposés à d'importants risques personnels dans le contexte d'une insécurité persistante, même si le nombre d'incidents a chuté en 2012. Des missions d'accompagnement psychosocial ont apporté une aide au personnel pour la gestion du stress post-traumatique et la prévention des états d'épuisement dans les environnements difficiles, tandis qu'un groupe de soutien pour les victimes d'agressions sexuelles a été mis en place et qu'un réseau d'entraide a été développé.

33. Les besoins en personnel de sécurité ont été particulièrement aigus en République arabe syrienne, en République centrafricaine et dans les pays environnants. Trente missions ont été affectées à des opérations dans ces pays et dans d'autres pour contribuer directement à la gestion d'incidents graves, pour donner des conseils techniques sur la gestion d'opérations dans des zones à haut risque, et pour veiller à la conformité des opérations avec les politiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Le HCR a aussi révisé son plan d'action relatif à la gestion de la sécurité pour les années 2013 à 2015.

34. En 2012, le HCR a mis au point un plan complet de présentation de son nouveau Manuel sur la sécurité des personnes relevant de la compétence du HCR, qui donne au personnel et aux partenaires sur le terrain des conseils pratiques et des informations sur les meilleurs moyens de faire face aux menaces récurrentes qui pèsent sur la sécurité des personnes relevant du HCR.

## **G. Préparation aux situations d'urgence et interventions d'urgence**

35. En 2012, confronté à des situations d'urgence d'une ampleur sans précédent, le HCR a travaillé d'arrache-pied pour honorer son engagement d'intervenir pour fournir une assistance dans les soixante-douze heures suivant le début d'une situation d'urgence humanitaire touchant jusqu'à 600 000 personnes. Le Haut-Commissariat a organisé 129 ponts aériens en 2012, soit deux fois plus qu'en 2011, transportant plus de 12 000 tonnes d'articles de secours pour plus de 200 000 personnes. Il en a acheminé plus encore par voie de surface.

36. Les capacités d'intervention interne du HCR dans les situations d'urgence, y compris au niveau de l'encadrement et de la direction, ont permis l'affectation de personnels qualifiés à des opérations d'urgence à bref délai. Ces capacités ont été renforcées grâce aux nouveaux accords conclus avec des partenaires de réserve, notamment des réseaux d'experts techniques. La moitié environ des 460 membres du personnel du HCR et des organisations partenaires déployés en 2012 a été envoyée en Afrique et 30 % au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Près de 25 % de ces personnels ont été affectés à des fonctions de protection, notamment la protection de l'enfance et la prévention et l'intervention dans le domaine des violences sexuelles ou sexistes.

37. Des mesures ont aussi été prises en vue de renforcer les politiques et les procédures, notamment: la révision du Manuel des situations d'urgence; la mise au point d'une boîte à outils sur la protection en situation d'urgence, qui fournit aux bureaux sur le terrain des orientations thématiques et des listes de contrôle pour les interventions de protection essentielles devant être effectuées dès les premières phases d'une situation d'urgence; et la création d'applications mobiles à des fins pratiques, comme l'aménagement de sites. En 2012, le Haut-Commissariat a organisé diverses sessions de formation, dont quatre ateliers sur la gestion des situations d'urgence, qui ont bénéficié à 128 membres du personnel du HCR et à 27 membres d'organisations partenaires, un programme destiné aux responsables des interventions d'urgence et un cours sur la gestion de l'information dans les situations d'urgence.

## H. Besoins et services essentiels

38. D'importants efforts ont été faits pour affecter des spécialistes expérimentés ayant des compétences en matière d'encadrement et de coordination aux opérations d'urgence, dès le déclenchement des crises. Pendant la période considérée, le HCR a déployé plus de 80 experts dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de l'hébergement ainsi que dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

39. Le HCR a amélioré sa capacité de fournir en temps voulu des solutions d'hébergement et d'installation adéquates et efficaces en intensifiant les partenariats et la coordination, en renforçant ses capacités techniques et en mettant au point un cadre de suivi et d'évaluation. Le Haut-Commissariat a recherché de nouvelles solutions d'hébergement, qui soient d'un bon rapport coût-efficacité et plus pratiques, notamment en utilisant des matériaux disponibles localement et en concevant d'autres types d'hébergement. Des actions ont été menées pour améliorer la protection des personnes relevant du HCR. C'est ainsi que le Haut-Commissariat s'est attelé au problème des besoins en énergie domestique se posant dans le cadre de plusieurs opérations, et qu'il s'est efforcé de limiter l'exposition des femmes à la violence sexuelle ou sexiste lorsqu'elles vont chercher du bois de chauffage, et de réduire les tensions sociales entre réfugiés et communautés hôtes en raison de la rareté des ressources. Ces initiatives ont aussi permis de réduire au minimum la dégradation de l'environnement.

40. L'appui à l'éducation dans les situations d'urgence a constitué une mesure de protection prioritaire en 2012 dont le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a été un partenaire essentiel. Les actions conjointes ont permis d'améliorer la participation des filles aux programmes d'éducation dans huit pays africains. La nouvelle stratégie éducative du HCR a été lancée dans 20 pays qui, ensemble, accueillent approximativement 60 % des enfants réfugiés d'âge scolaire. La stratégie a produit des résultats positifs après sa première année de mise en œuvre et entraîné un renforcement de la collaboration avec les gouvernements et les autres partenaires. Grâce au lancement d'un programme d'éducation sur quatre ans, en coopération avec l'initiative «Éduquer un enfant» de S. A. Sheikha Moza bint Nasser du Qatar, 176 000 enfants réfugiés supplémentaires ont pu être scolarisés.

41. Un rang de priorité élevé a été donné aux interventions dans le domaine de la santé dans les situations d'urgence. Près de 50 experts dans les domaines de la santé, de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène et de la nutrition ont été déployés dans le cadre d'opérations du HCR, notamment en réponse aux crises malienne et syrienne. Les outils de gestion de

l'information du HCR, qui sont utilisés pour mesurer, suivre et évaluer les interventions dans le domaine de la santé publique, de la nutrition, de la sécurité alimentaire, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, du VIH/sida et de la santé procréative, ont été renforcés au moyen d'un portail Internet modernisé, Twine (voir le site [twine.unhcr.org](http://twine.unhcr.org)). Le HCR a aussi fait davantage appel aux interventions fondées sur des transferts monétaires pour répondre à de multiples besoins, comme la nourriture, les soins de santé et le logement, et a publié de nouvelles directives à l'intention du personnel de terrain.

42. En tant que coorganisateur des consultations relatives à la lutte contre le VIH dans les situations d'urgence au sein de la Division du travail du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le HCR et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont resserré la coordination avec un nombre croissant de partenaires d'ONG. En 2012, les efforts ont porté sur le renforcement des actions de plaidoyer en faveur de l'intégration des questions relatives au VIH dans les plans d'urgence et d'intervention, sur le renforcement des capacités des équipes de pays, sur la fourniture d'un appui direct aux opérations d'urgence pour améliorer l'action contre le VIH et sur l'intensification du partage d'informations. Le HCR s'est employé à endiguer la transmission du VIH, en ciblant les populations les plus exposées à travers des actions de protection plus nombreuses, des actions de sensibilisation, un accès facilité à des services de soutien psychologique et de dépistage volontaire, des initiatives visant à éliminer la transmission du virus de la mère à l'enfant, l'administration de traitements prophylactiques postexposition, l'appui à la circoncision médicale masculine volontaire et des actions de plaidoyer pour le renforcement de la qualité des soins de santé.

## V. Solutions durables

### A. Situations de réfugiés prolongées

43. Quelque 6,4 millions de réfugiés se trouvaient dans une situation d'exil prolongée à la fin de 2012. Parce que bon nombre de ces situations s'installent, que peu de réfugiés accèdent à la réinstallation et à l'intégration locale et que la mondialisation a des répercussions sur la mobilité humaine, les États et le HCR ont été incités à adopter une approche globale pour trouver des solutions aux problèmes des réfugiés. Ainsi, en 2012, une stratégie régionale de solutions globales a été élaborée pour des réfugiés originaires de la République démocratique du Congo, qui prévoit non seulement de réinstaller 50 000 réfugiés congolais mais aussi de favoriser l'intégration locale et de promouvoir le rapatriement librement consenti dans des conditions de sécurité et dans le respect de la dignité des personnes. En Afrique de l'Ouest, le HCR met actuellement au point une stratégie de solutions globales destinée à mettre fin à plusieurs situations d'exil de longue durée: Ghanéens au Togo, Tchadiens au Niger, et Togolais au Bénin et au Ghana.

44. Les Républiques islamiques d'Afghanistan, d'Iran et du Pakistan ont continué de coopérer avec le HCR à la mise en œuvre d'une stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans et d'appui au rapatriement librement consenti, à la réintégration durable et à l'assistance aux pays d'accueil. La création d'un comité directeur quadripartite, servant de plate-forme de coordination, a facilité l'établissement des priorités concernant les plans nationaux, la priorité pour 2013 étant la mobilisation de partenaires de développement et la mobilisation conjointe de ressources afin d'appliquer la stratégie. Les Afghans constituent toujours la population réfugiée la plus ancienne pour le HCR, avec quelque 2,6 millions de réfugiés afghans enregistrés, qui résident pour la plupart depuis plus de trente ans au Pakistan et en République islamique d'Iran, pays voisins de l'Afghanistan.

45. Dans l'ouest des Balkans, le HCR a continué de venir en aide aux Gouvernements de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, du Monténégro et de la Serbie pour mettre en œuvre un plan régional visant à offrir des solutions durables aux personnes déplacées par les conflits de 1991-1995 dans l'ancienne Yougoslavie. Les solutions durables comprennent notamment un projet régional de logement dont l'objectif est de trouver une solution de logement permanente à ceux qui optent pour le rapatriement librement consenti et la

réintégration dans leur lieu d'origine, ou pour l'intégration locale là où ils résident effectivement. Le Forum de coordination régionale, créé en janvier 2013, est chargé de faciliter la coordination de mesures telles que l'accélération de la délivrance de documents d'état civil et l'organisation d'une campagne d'information publique sur les solutions de logement au niveau régional.

## **B. Rapatriement librement consenti**

46. Avec des chiffres proches de 2011, on estime qu'en 2012 526 000 réfugiés ont pu rentrer chez eux de façon volontaire, dont 165 000 personnes déplacées récemment qui sont rentrées en Côte d'Ivoire, et 98 600 réfugiés de longue date qui ont regagné l'Afghanistan.

47. Des progrès sensibles ont été enregistrés sur le continent africain. Avec l'entrée en vigueur, le 30 juin 2012, de la cessation du statut de réfugié pour les Angolais et les Libériens, bon nombre de ces ressortissants sont rentrés dans leur pays pendant l'année. La cessation du statut de réfugié a fait partie des stratégies de solutions globales pluriannuelles élargies auxquelles ont participé tant les pays d'origine que les pays d'asile. Le HCR a aidé plus de 46 000 réfugiés congolais à rentrer volontairement de la République du Congo vers leurs lieux d'origine dans le nord de la République démocratique du Congo. Plus de 130 000 personnes ont quitté le Soudan pour regagner le Soudan du Sud en 2012. Le HCR continue d'aider le Gouvernement du Soudan du Sud à fournir des papiers d'identité à ceux qui se trouvent encore au Soudan (300 000 personnes environ) afin de faciliter leur retour au pays. À la fin de 2012, la République-Unie de Tanzanie, avec l'appui du HCR et de l'OIM, a organisé le rapatriement de plus de 35 000 Burundais dont le statut de réfugié avait pris fin en août. Environ 1 600 réfugiés tchadiens sont rentrés chez eux du Cameroun. Le HCR a aussi facilité le rapatriement de 6 500 réfugiés mauritaniens du nord du Sénégal.

48. À Sri Lanka, après la fermeture en septembre 2012 de l'un des plus grands camps de personnes déplacées au monde, la plupart des résidents ont regagné leur lieu d'origine, rapprochant de son dénouement, trois ans après la fin de la guerre civile, la crise que ces déplacements avaient causée dans le pays. Il reste de petits groupes de personnes déplacées dans le nord et dans l'est du pays, qui vivent principalement dans des communautés d'accueil. Le HCR continuera de travailler avec le Gouvernement et de plaider en faveur de solutions durables pour les populations déplacées qui restent. Le rapatriement librement consenti de réfugiés mauritaniens vivant au Sénégal s'est achevé en mars 2012, portant à plus de 24 500 le nombre de personnes rapatriées depuis le début du programme en 2008.

## **C. Autosuffisance et solutions locales**

49. Des solutions locales ont été recherchées dans le cadre de plusieurs opérations. Le HCR a soutenu l'intégration locale dans leur pays de résidence de plus de 10 000 anciens réfugiés libériens, dont environ 4 000 Libériens vivant au Ghana. Certains pays, qui avaient offert l'asile aux réfugiés angolais, ont accepté d'accorder un nouveau statut légal à ceux d'entre eux qui remplissaient certains critères. Jusqu'à 64 000 de ces anciens réfugiés pourraient bénéficier de cette mesure, dont 51 000 environ en République démocratique du Congo, 10 000 en Zambie, 2 000 en Namibie et 800 en République du Congo. Dans l'est du Soudan, l'Initiative pour des solutions transitoires, qui vise à accroître l'autosuffisance économique dans les camps qui accueillent des réfugiés érythréens depuis une quarantaine d'années et à transformer progressivement ces camps en villages communautaires, a commencé de porter ses fruits, avec une hausse des revenus des ménages pauvres, aussi bien parmi les réfugiés que dans les communautés d'accueil.

50. Avec les États, le HCR a continué d'explorer les autres solutions que pouvaient éventuellement apporter la mobilité et la migration. La liberté de mouvement reconnue dans les protocoles de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), par exemple, permet aux réfugiés de se réclamer de la protection de leur pays d'origine tout en continuant de vivre et de travailler dans un autre pays de la région.

En 2012, l'Inde a adopté une politique autorisant les réfugiés qui remplissent certains critères à demander des visas de long séjour et des permis de travail, ce qui a sensiblement amélioré les conditions d'asile dans le pays. Au Brésil, le Gouvernement a accordé le statut de résident permanent à près de 1 300 réfugiés angolais et libériens.

## D. Réinstallation

51. La réinstallation est demeurée l'une des composantes essentielles des cadres de solutions globales, car c'est un instrument de protection important et un mécanisme de partage des responsabilités au niveau international. Toutefois, un fossé considérable demeure entre les besoins existants et les places disponibles: l'an dernier, il y avait dans le monde un peu plus de 80 000 places disponibles pour quelque 800 000 réfugiés en quête de réinstallation.

52. Avec la Belgique qui a établi un programme annuel de réinstallation, le nombre de pays de réinstallation est passé à 27 en 2012. L'Allemagne et l'Espagne ont engagé des programmes de réinstallation, tandis que l'Australie a doublé son quota pour le porter à 12 000 places. La création par l'Union européenne d'un programme de réinstallation conjoint visant à augmenter le nombre de places destinées à des populations réfugiées ciblées et à des groupes vulnérables, y compris dans des situations d'urgence, est une évolution positive.

53. En 2012, le HCR a présenté quelque 74 800 réfugiés aux fins de réinstallation, soit une baisse de 18 % par rapport à 2011. Cette baisse peut être attribuée au traitement de cas complexes, ainsi qu'à la nécessité de limiter la soumission de nouveaux cas pour éviter tout arriéré de traitement par les pays de réinstallation en ce qui concerne certaines populations réfugiées. À cause des ressources limitées, des critères de traitement restrictifs et des difficultés d'accès à certains groupes de réfugiés, il a aussi été difficile de remplir toutes les places de réinstallation disponibles. Les femmes et les jeunes filles dans des situations à risque ont constitué 11 % de tous les cas présentés, dépassant une nouvelle fois l'objectif de 10 % fixé par le Comité exécutif dans sa conclusion n° 105 (LVII) de 2006.

54. D'après des statistiques gouvernementales, un total de 88 600 réfugiés ont été admis par les pays de réinstallation, soit 8 800 de plus qu'en 2011. Ce sont les États-Unis d'Amérique et le Canada qui ont admis le plus de réfugiés réinstallés en 2012, avec respectivement 66 300 et 9 600 personnes. Ils ont été suivis par l'Australie (5 900), la Suède (1 900) et la Norvège (1 200).

55. Parmi tous les réfugiés qui ont été réinstallés en 2012, quelque 71 300 l'ont été avec l'aide du HCR. Les principaux bénéficiaires du programme de réinstallation appuyé par le HCR ont été les réfugiés du Myanmar (17 400), du Bhoutan (16 700), d'Iraq (13 700) et de Somalie (7 000). Les trois premiers pays d'asile dont les réfugiés sont partis pour se réinstaller avec l'aide du HCR ont été une fois encore le Népal (16 700), la Malaisie (10 500) et la Thaïlande (7 300).

56. Le HCR a continué de collaborer avec les pays de réinstallation, des ONG et d'autres partenaires pour augmenter les possibilités de réinstallation, régler les problèmes de traitement des dossiers, éliminer les critères de sélection discriminatoires, améliorer la qualité et l'efficacité des demandes, et renforcer la capacité d'intégration des communautés d'accueil.

57. Les trois centres de transit d'urgence en Roumanie, aux Philippines et en Slovaquie ont été utilisés pour évacuer des réfugiés dans les situations de crise et faciliter l'accès aux pays de réinstallation.

## VI. Partenariats et coordination

58. Les ONG sont l'épine dorsale du travail humanitaire. En 2012, le HCR a dépensé 709 millions de dollars par l'intermédiaire de 757 ONG (154 ONG internationales et 603 ONG nationales et locales). Le dialogue structuré engagé par le HCR avec les ONG et avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a

abouti à un certain nombre de recommandations visant à renforcer la collaboration sur le terrain, en particulier en mettant l'accent sur le développement d'une culture de la confiance, de la transparence et de la responsabilité partagée.

59. La collaboration avec les organismes opérationnels du système des Nations Unies continue d'être essentielle pour apporter une protection et une aide efficaces dans les situations d'urgence concernant des réfugiés comme dans les situations d'urgence complexes. Le HCR et l'UNICEF se sont efforcés de mettre en place une coopération plus efficace et plus fiable dans les situations d'urgence concernant des réfugiés, notamment en analysant soigneusement leurs complémentarités et leurs capacités. Les paramètres généraux de cette collaboration étant bien établis, des lettres d'entente ont été signées sur le terrain. En 2012, la coopération avec le PAM a permis de faire une évaluation conjointe des incidences de l'assistance alimentaire dans les situations de réfugiés prolongées et d'effectuer des missions d'évaluation conjointe dans un certain nombre de pays.

60. Le HCR a participé à l'élaboration de directives normatives et à la mise en œuvre du programme de transformation, adopté par le Comité permanent interorganisations en décembre 2011. Il a aussi activement participé à l'élaboration d'une stratégie de diffusion du programme de transformation et d'un plan de travail détaillé pour son application en 2013. Au sein du HCR, un groupe directeur a été établi sous l'autorité du Haut-Commissaire assistant (Opérations) afin de réorienter les politiques et les pratiques et de faire en sorte que les mécanismes d'intervention d'urgence soient à la mesure des engagements pris dans le cadre du programme de transformation.

61. Le protocole du programme de transformation, adopté en 2012, reconnaît le rôle de chef de file du HCR, s'agissant des situations d'urgence qui concernent des réfugiés. Il est nécessaire de veiller à ce qu'il existe une véritable interface entre, d'une part, la coordination des situations concernant les réfugiés qui relève du mandat et de la responsabilité du HCR et, d'autre part, la coordination de l'action humanitaire au sens large, qui relève du Coordonnateur humanitaire. Les interventions en Syrie et au Mali sont deux bons exemples de situations où la désignation d'un coordonnateur humanitaire régional a été complétée par celle d'un coordonnateur régional pour les réfugiés, soit deux homologues de haut rang, un pour chacun des deux mécanismes de coordination.

62. Le HCR a commencé à établir des relations plus étroites avec les acteurs du développement et avec le secteur privé afin d'améliorer l'autosuffisance. Des contributions pluriannuelles du Canada, du Danemark, de la Norvège et de la Fondation IKEA participent au financement du plan d'interventions pluriannuelles du HCR et aident l'organisation à appliquer la décision<sup>2</sup> du Comité des politiques du Secrétaire général sur les solutions durables en faveur des réfugiés et des personnes déplacées qui a été mise en œuvre, à titre expérimental, en 2012 en Afghanistan, en Côte d'Ivoire et au Kirghizistan. Parmi les autres partenaires, on peut citer l'Union européenne, l'Agence japonaise de coopération internationale et le Department for International Development du Royaume-Uni.

63. Le Haut-Commissaire adjoint dirige une nouvelle initiative qui vise à trouver des solutions novatrices aux difficultés rencontrées par les réfugiés à travers le monde, notamment en passant en revue les meilleures pratiques dans le secteur humanitaire et le secteur privé, en utilisant les nouvelles technologies, en puisant dans le réservoir de connaissances du personnel et en s'appuyant sur une communauté d'experts plus large.

64. Le Haut-Commissariat a continué d'encourager les partenariats avec le secteur privé. Outre le fait que ces partenaires apportent des contributions financières indispensables, ils ont aussi apporté leur expertise dans des domaines tels que la gestion des chaînes d'approvisionnement, les technologies de l'information et la communication publique. La Fondation IKEA, premier donateur du secteur privé, a aidé le HCR à concevoir de nouveaux abris provisoires pour les réfugiés en Éthiopie. Le Comité international olympique s'est associé au HCR, faisant don de matériel et de vêtements de sport pour les réfugiés, tandis que la Fondation LEGO a donné des jeux éducatifs en faveur d'enfants

<sup>2</sup> Decision n° 2011/20 – Durable Solutions: Follow up to the Secretary-General's 2009 report on peacebuilding in the immediate aftermath of conflict.

réfugiés en Afrique, en Asie et en Europe. Pour la deuxième année consécutive, le grand distributeur japonais de vêtements UNIQLO a collecté des vêtements pour une valeur de 1,7 million de dollars afin d'aider les populations déplacées.

## VII. Contributions au Haut-Commissariat

65. La générosité et les contributions importantes des pays qui accueillent des réfugiés ont permis au HCR de s'acquitter de son mandat. S'il est extrêmement difficile de quantifier ces contributions, il est évident que les populations réfugiées ne pourraient pas subsister sans les ressources et l'appui des gouvernements et des communautés d'accueil. En 2012, le Pakistan est resté le pays qui accueille le plus grand nombre de réfugiés, suivi par la République islamique d'Iran. En janvier 2013, la Jordanie comptait le nombre le plus élevés de réfugiés pour 1 000 résidents, suivie du Tchad et du Liban.

66. S'agissant des opérations et des activités du HCR, le budget global pour 2012, fondé sur l'évaluation des besoins, s'est élevé à 4,3 milliards de dollars des États-Unis, dont 3,6 milliards au titre du budget initial approuvé par le Comité exécutif et 692,7 millions de dollars au titre de sept budgets supplémentaires établis durant l'année. Ces sept budgets supplémentaires ont été établis pour faire face à des situations imprévues exigeant des interventions d'urgence en Syrie (271,4 millions de dollars), au Soudan (214,7 millions de dollars), au Mali (123,5 millions de dollars), en République démocratique du Congo (37,1 millions de dollars), de l'assistance alimentaire pour des réfugiés urbains iraqiens et non iraqiens en République arabe syrienne (20 millions de dollars), et une intervention d'urgence en faveur des personnes déplacées au sud du Yémen (12,8 millions de dollars). Le Haut-Commissariat a reçu une aide importante de ses donateurs qui ont versé sous forme de contributions le montant record de 2,3 milliards de dollars. Toutefois, 61 % seulement du budget ont été couverts, laissant beaucoup de besoins non satisfaits.

67. En 2011, les contributions du secteur privé au HCR ont augmenté de 17 %. Le Haut-Commissariat a fait davantage appel au démarchage, aux campagnes de mobilisation de fonds par publicité directe à la télévision et à la collecte de fonds par voie numérique. Le nombre de donateurs individuels avait augmenté de 29 % entre 2011 et la fin de 2012.

## VIII. Responsabilité et contrôle

68. Ces dernières années, l'action s'est concentrée sur l'efficacité et sur la consolidation des réformes structurelles<sup>3</sup>, avec en 2012 une attention particulière pour le renforcement des obligations en matière de responsabilité et de contrôle. Le Haut-Commissariat a adopté des mesures visant à améliorer les capacités dans les domaines de la gestion financière et du contrôle des programmes, à professionnaliser son approche de la gestion des risques et à renforcer le principe du respect de la responsabilité dans l'ensemble de ses activités.

69. En 2012, le HCR est intervenu pour apporter les améliorations nécessaires signalées dans les rapports d'audit. Un Comité de déontologie et d'application du principe de responsabilité, placé sous la direction du Haut-Commissaire adjoint, a été créé pour garantir le respect du principe de responsabilité au sein de l'organisation en passant en revue les recommandations émanant de divers organes de contrôle interne et externe et en veillant à ce qu'elles soient suivies d'effet.

70. Le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) adoptées par le HCR sont entrées en vigueur; elles régissent la comptabilisation des transactions financières de l'organisation, la présentation des informations les concernant et la préparation des états financiers. Dans le cadre de ce projet, le personnel concerné par les normes IPSAS dans toutes les régions d'intervention du HCR ainsi qu'au siège a suivi une formation aux nouvelles méthodes de gestion.

<sup>3</sup> Pour de plus amples informations sur les réformes entreprises par le Haut-Commissariat entre 2006 et 2012, voir la partie II du présent rapport, par. 35 à 43.

71. Pour renforcer les capacités sur le terrain en ce qui concerne la gestion financière, y compris la surveillance des projets, 24 postes ont été créés. À cette mesure se sont ajoutées des activités de formation, des missions d'appui ciblées et des initiatives visant à améliorer la communication avec le personnel concernant les politiques et procédures financières. Grâce à ces actions, la gestion financière et la réalisation des projets devraient être plus transparentes et mieux contrôlées, entraînant une réduction des risques opérationnels et financiers.

72. Le Comité d'audit et de contrôle indépendant, nouvellement créé, a commencé ses activités en 2012. Il a examiné l'adéquation et l'efficacité des contrôles au HCR (y compris l'audit interne et externe, l'inspection et l'investigation), les états et rapports financiers, et les progrès réalisés en matière de gestion du risque institutionnel. À la suite de cet examen, le Comité a conseillé au HCR de se doter de son propre système d'audit interne et d'adopter une approche intégrée des activités de contrôle interne. Ce conseil s'est inscrit dans le droit fil d'une recommandation antérieure du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU qui préconisait d'évaluer les différentes solutions envisageables pour la réalisation en interne des audits actuellement conduits par le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU. En juin 2013, il a été décidé d'engager les démarches nécessaires à la création d'un système intégré de contrôle regroupant l'audit interne, l'inspection, l'investigation et, éventuellement, l'évaluation, et d'optimiser les synergies entre ces différents services. Le Bureau de l'Inspecteur général se chargera d'élaborer et de surveiller le plan d'application.

73. Le HCR est déterminé à promouvoir et à appliquer les normes de responsabilité les plus exigeantes dans l'utilisation de ses ressources et a adopté une position de tolérance zéro face aux affaires de fraude et de corruption. En 2013, il a publié une version révisée du cadre stratégique pour la prévention de la fraude et de la corruption qui vise à faire prendre conscience du problème, renforcer les contrôles, regrouper les procédures de détection et d'investigation et fournir des conseils pratiques au personnel afin qu'il soit mieux en mesure de détecter les fraudes et de repérer les domaines à risque. Avec l'appui du Centre mondial d'apprentissage, des programmes de formation ont été adaptés de manière à comporter des modules sur la sensibilisation à la fraude et à la corruption.

## **IX. Conclusion**

74. Pour le HCR et pour la communauté humanitaire en général, l'année 2012 a été riche en défis. Si l'on en juge par le premier semestre de 2013, il y a peu d'espoir que les pressions qui s'exercent sur les capacités d'intervention en cas d'urgence s'atténuent dans un proche avenir. Le HCR devra poursuivre ses efforts pour renforcer la protection et les capacités d'intervention en cas d'urgence, tout en saisissant les occasions qui se présentent d'apporter des solutions aux populations déplacées dans le monde. Pour réaliser le bon équilibre, le Haut-Commissariat continuera d'appliquer les principes qui consistent à placer l'intérêt des populations au centre de toutes les décisions, de mettre à profit autant que possible les partenariats existants, et de garantir le respect du principe de responsabilité – à l'égard des partenaires, des donateurs et des pays d'accueil et à l'égard de ceux que le HCR protège et aide.

Tableau I  
**Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur d'un pays, rapatriés (réfugiés et déplacés), apatrides et autres personnes relevant du HCR, par pays ou territoire d'asile, fin 2012**

Pays/territoire d'asile <sup>1</sup>	Réfugiés					Réfugiés rapatriés <sup>5</sup>	Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés <sup>6</sup>	Déplacés rapatriés <sup>7</sup>	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie <sup>8</sup>	Divers <sup>9</sup>	Total
	Réfugiés <sup>2</sup>	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés <sup>3</sup>	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) <sup>4</sup>						
Afghanistan	75	16 112	16 187	16 187	51	98 609	486 298	18 830	-	879 376	<b>1 499 351</b>
Afrique du Sud	65 233	-	65 233	6 831	230 442	1	-	-	-	-	<b>295 676</b>
Albanie	86	-	86	86	28	-	-	-	7 443	-	<b>7 557</b>
Algérie <sup>10</sup>	94 133	-	94 133	90 000	1 736	7	-	-	-	-	<b>95 876</b>
Allemagne	589 737	-	589 737	-	85 560	-	-	-	5 683	-	<b>680 980</b>
Angola	23 413	-	23 413	5 078	20 336	19 724	-	-	-	-	<b>63 473</b>
Antigua-et-Barbuda	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arabie saoudite	550	27	577	577	99	1	-	-	70 000	-	<b>70 677</b>
Argentine	3 488	-	3 488	180	1 921	-	-	-	-	-	<b>5 409</b>
Arménie	2 854	-	2 854	2 331	383	1	-	-	35	5 500	<b>8 773</b>
Aruba	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-	<b>6</b>
Australie <sup>11</sup>	30 083	-	30 083	-	20 010	-	-	-	-	-	<b>50 093</b>
Autriche	51 730	-	51 730	-	22 429	-	-	-	542	-	<b>74 701</b>
Azerbaïdjan	1 468	-	1 468	1 468	135	-	600 336	-	3 585	-	<b>605 524</b>
Bahamas	30	7	37	37	14	-	-	-	-	1	<b>52</b>
Bahreïn	289	-	289	289	50	-	-	-	-	-	<b>339</b>
Bangladesh	30 697	200 000	230 697	50 697	3	-	-	-	-	-	<b>230 700</b>
Barbade	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	<b>1</b>
Bélarus	576	-	576	240	62	-	-	-	6 969	-	<b>7 607</b>
Belgique	22 024	-	22 024	-	15 036	-	-	-	3 898	-	<b>40 958</b>
Belize	28	-	28	-	76	-	-	-	-	-	<b>104</b>
Bénin	4 966	-	4 966	4 966	131	-	-	-	-	-	<b>5 097</b>

Pays/territoire d'asile <sup>1</sup>	Réfugiés					Réfugiés rapatriés <sup>5</sup>	Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés <sup>6</sup>	Déplacés rapatriés <sup>7</sup>	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie <sup>8</sup>	Divers <sup>9</sup>	Total
	Réfugiés <sup>2</sup>	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés <sup>3</sup>	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) <sup>4</sup>						
Bolivie (État plurinational de)	733	-	733	162	8	-	-	-	-	-	<b>741</b>
Bonaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	6 903	-	6 903	6 903	42	278	103 449	9 551	4 500	52 717	<b>177 440</b>
Botswana	2 785	-	2 785	2 785	212	-	-	-	-	443	<b>3 440</b>
Brésil	4 715	-	4 715	2 012	1 441	-	-	-	1	5 580	<b>11 737</b>
Brunéi Darussalam	-	-	-	-	-	-	-	-	21 009	-	<b>21 009</b>
Bulgarie	2 288	-	2 288	-	1 270	-	-	-	-	-	<b>3 558</b>
Burkina Faso	39 306	-	39 306	39 028	686	2	-	-	-	-	<b>39 994</b>
Burundi	41 813	-	41 813	41 813	6 130	35 741	78 948	-	1 302	299	<b>164 233</b>
Cambodge	77	-	77	-	24	-	-	-	-	-	<b>101</b>
Cameroun	98 969	-	98 969	98 969	3 126	-	-	-	-	-	<b>102 095</b>
Canada	163 756	-	163 756	-	32 643	-	-	-	-	-	<b>196 399</b>
Chili	1 695	-	1 695	282	353	-	-	-	-	-	<b>2 048</b>
Chine <sup>12</sup>	301 037	-	301 037	124	265	-	-	-	-	-	<b>301 302</b>
Région administrative de Hong Kong, Chine	117	-	117	117	835	-	-	-	1	-	<b>953</b>
Région administrative spéciale de Macao, Chine	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-	<b>6</b>
Chypre <sup>13</sup>	3 631	-	3 631	-	2 636	-	-	-	-	-	<b>6 267</b>
Colombie	219	-	219	54	77	10	3 943 509	-	12	-	<b>3 943 827</b>
Comores	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo	98 455	-	98 455	98 455	3 319	54	-	-	-	980	<b>102 808</b>
Costa Rica	12 629	7 820	20 449	16 353	634	-	-	-	-	-	<b>21 083</b>
Côte d'Ivoire	3 980	-	3 980	3 980	520	72 845	45 000	96 010	700 000	332	<b>918 687</b>

<i>Pays/territoire d'asile<sup>1</sup></i>	<i>Réfugiés</i>					<i>Réfugiés rapatriés<sup>5</sup></i>	<i>Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés<sup>6</sup></i>	<i>Déplacés rapatriés<sup>7</sup></i>	<i>Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie<sup>8</sup></i>	<i>Divers<sup>9</sup></i>	<b>Total</b>
	<i>Réfugiés<sup>2</sup></i>	<i>Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés<sup>3</sup></i>	<i>Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)</i>	<i>Dont: personnes assistées par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)<sup>4</sup></i>						
Croatie	690	34	724	724	345	98	-	-	2 886	19 970	<b>24 023</b>
Cuba	371	-	371	276	3	-	-	-	-	-	<b>374</b>
Curaçao	14	-	14	14	26	-	-	-	-	-	<b>40</b>
Danemark	11 402	-	11 402	-	692	-	-	-	3 623	-	<b>15 717</b>
Djibouti	19 139	-	19 139	19 139	3 095	-	-	-	-	-	<b>22 234</b>
Dominique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>
Égypte	109 933	-	109 933	39 933	16 952	4	-	-	60	-	<b>126 949</b>
El Salvador	45	-	45	27	-	-	-	-	-	-	<b>45</b>
Émirats arabes unis	631	-	631	631	91	-	-	-	-	-	<b>722</b>
Équateur	55 480	68 344	123 824	55 480	14 567	-	-	-	-	-	<b>138 391</b>
Érythrée	3 600	-	3 600	3 567	14	6	-	-	-	64	<b>3 684</b>
Espagne	4 510	-	4 510	-	2 790	-	-	-	36	-	<b>7 336</b>
Estonie	63	-	63	-	7	-	-	-	94 235	-	<b>94 305</b>
État de Palestine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>
États-Unis <sup>23</sup>	262 030	-	262 030	-	18 966	-	-	-	-	-	<b>280 996</b>
Éthiopie	376 393	-	376 393	376 393	844	32	-	-	-	1 490	<b>378 759</b>
ex-Rép. yougoslave de Macédoine	750	327	1 077	1 077	516	-	-	-	905	-	<b>2 498</b>
Fédération de Russie <sup>19</sup>	3 178	-	3 178	3 178	844	11	-	-	178 000	9 068	<b>191 101</b>
Fidji	6	-	6	6	7	-	-	-	-	-	<b>13</b>
Finlande	9 919	-	9 919	-	1 881	-	-	-	2 017	-	<b>13 817</b>
France	217 865	-	217 865	-	49 885	-	-	-	1 210	-	<b>268 960</b>
Gabon	1 663	-	1 663	1 663	2 380	-	-	-	-	320	<b>4 363</b>
Gambie	9 853	-	9 853	9 828	-	-	-	-	-	320	<b>10 173</b>
Géorgie	329	140	469	469	467	-	279 778	-	1 156	-	<b>281 870</b>

Pays/territoire d'asile <sup>1</sup>	Réfugiés					Réfugiés rapatriés <sup>5</sup>	Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés <sup>6</sup>	Déplacés rapatriés <sup>7</sup>	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie <sup>8</sup>	Divers <sup>9</sup>	Total
	Réfugiés <sup>2</sup>	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés <sup>3</sup>	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) <sup>4</sup>						
Ghana	16 016	-	16 016	16 016	2 605	1	-	-	-	-	<b>18 622</b>
Grèce	2 100	-	2 100	-	36 183	-	-	-	154	-	<b>38 437</b>
Grenade	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guatemala	159	-	159	6	3	-	-	-	-	-	<b>162</b>
Guinée	10 371	-	10 371	10 371	532	-	-	-	-	-	<b>10 903</b>
Guinée équatoriale	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	<b>1</b>
Guinée-Bissau	7 784	-	7 784	7 784	108	-	-	-	-	-	<b>7 892</b>
Guyana	7	-	7	7	-	-	-	-	-	-	<b>7</b>
Haïti	-	-	-	-	12	-	-	-	-	-	<b>12</b>
Honduras	16	-	16	-	-	-	-	-	1	-	<b>17</b>
Hongrie	4 054	-	4 054	-	386	-	-	-	111	-	<b>4 551</b>
Îles Caïmanes	3	-	3	1	-	-	-	-	-	-	<b>3</b>
Îles Salomon	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	<b>3</b>
Îles Turques et Caïques	-	-	-	-	22	-	-	-	-	-	<b>22</b>
Îles Vierges britanniques	2	-	2	2	-	-	-	-	-	-	<b>2</b>
Inde	185 656	-	185 656	18 491	3 559	-	-	-	-	-	<b>189 215</b>
Indonésie	1 819	-	1 819	1 819	6 126	35	-	-	-	-	<b>7 980</b>
Iran (Rép. islamique d')	868 242	-	868 242	868 242	17	6	-	-	-	-	<b>868 265</b>
Iraq	98 822	-	98 822	98 822	4 914	82 270	1 131 810	218 800	120 000	-	<b>1 656 616</b>
Irlande	6 327	-	6 327	-	5 471	-	-	-	73	-	<b>11 871</b>
Islande	68	-	68	-	69	-	-	-	119	-	<b>256</b>
Israël	104	48 401	48 505	4 726	5 699	-	-	-	14	-	<b>54 218</b>
Italie	64 779	-	64 779	-	14 330	-	-	-	470	-	<b>79 579</b>

<i>Pays/territoire d'asile<sup>1</sup></i>	<i>Réfugiés</i>					<i>Réfugiés rapatriés<sup>5</sup></i>	<i>Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés<sup>6</sup></i>	<i>Déplacés rapatriés<sup>7</sup></i>	<i>Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie<sup>8</sup></i>	<i>Divers<sup>9</sup></i>	<b>Total</b>
	<i>Réfugiés<sup>2</sup></i>	<i>Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés<sup>3</sup></i>	<i>Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)</i>	<i>Dont: personnes assistées par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)<sup>4</sup></i>						
Jamaïque	20	-	20	14	-	-	-	-	-	-	<b>20</b>
Japon <sup>14</sup>	2 581	-	2 581	793	4 711	-	-	-	1 100	-	<b>8 392</b>
Jordanie <sup>15</sup>	302 707	-	302 707	147 594	2 936	-	-	-	-	-	<b>305 643</b>
Kazakhstan	564	-	564	370	85	-	-	-	6 935	3 675	<b>11 259</b>
Kenya	564 933	-	564 933	564 933	41 944	-	412 000	-	20 000	-	<b>1 038 877</b>
Kirghizistan <sup>16</sup>	437	4 504	4 941	724	351	-	168 600	3 400	15 473	-	<b>192 765</b>
Koweït	674	-	674	674	829	-	-	-	93 000	-	<b>94 503</b>
Lesotho	34	-	34	-	3	-	-	-	-	-	<b>37</b>
Lettonie	125	-	125	-	172	-	-	-	280 759	-	<b>281 056</b>
Liban	133 538	402	133 940	133 940	1 912	-	-	-	-	-	<b>135 852</b>
Libéria	65 901	8	65 909	65 909	48	29 472	-	-	-	1 606	<b>97 035</b>
Libye	7 065	-	7 065	7 065	6 552	1 055	59 425	177 452	-	-	<b>251 549</b>
Liechtenstein	102	-	102	-	17	-	-	-	5	-	<b>124</b>
Lituanie	871	-	871	-	76	-	-	-	4 130	-	<b>5 077</b>
Luxembourg	2 910	-	2 910	-	1 239	-	-	-	177	-	<b>4 326</b>
Madagascar	9	-	9	-	1	-	-	-	-	1	<b>11</b>
Malaisie	89 210	975	90 185	90 185	11 650	-	-	-	40 001	80 000	<b>221 836</b>
Malawi	6 544	-	6 544	6 544	10 120	-	-	-	-	-	<b>16 664</b>
Mali	13 928	-	13 928	13 928	240	28	227 930	-	-	-	<b>242 126</b>
Malte	8 248	-	8 248	-	767	-	-	-	-	-	<b>9 015</b>
Maroc	744	-	744	744	2 178	-	-	-	-	-	<b>2 922</b>
Maurice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>
Mauritanie	54 496	26 000	80 496	80 496	798	6 208	-	-	-	-	<b>87 502</b>
Mexique	1 520	-	1 520	206	357	-	-	-	7	-	<b>1 884</b>

<i>Pays/territoire d'asile<sup>1</sup></i>	<i>Réfugiés</i>					<i>Réfugiés rapatriés<sup>5</sup></i>	<i>Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés<sup>6</sup></i>	<i>Déplacés rapatriés<sup>7</sup></i>	<i>Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie<sup>8</sup></i>	<i>Divers<sup>9</sup></i>	<b>Total</b>
	<i>Réfugiés<sup>2</sup></i>	<i>Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés<sup>3</sup></i>	<i>Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)</i>	<i>Dont: personnes assistées par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)<sup>4</sup></i>						
Micronésie (États fédérés de)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Monaco	37	-	37	-	-	-	-	-	-	-	<b>37</b>
Mongolie	4	-	4	4	9	-	-	-	220	-	<b>233</b>
Monténégro	11 198	-	11 198	11 198	109	-	-	-	3 383	5 406	<b>20 096</b>
Montserrat	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	<b>5</b>
Mozambique	4 398	-	4 398	2 586	8 200	-	-	-	-	-	<b>12 598</b>
Myanmar	-	-	-	-	-	-	430 400	-	808 075	-	<b>1 238 475</b>
Namibie	1 806	-	1 806	1 806	1 089	-	-	-	-	-	<b>2 895</b>
Nauru	-	-	-	-	379	-	-	-	-	-	<b>379</b>
Népal <sup>17</sup>	56 264	-	56 264	41 264	23	-	-	-	-	447	<b>56 734</b>
Nicaragua	129	-	129	86	10	-	-	-	1	-	<b>140</b>
Niger	50 510	-	50 510	50 510	108	-	-	-	-	-	<b>50 618</b>
Nigéria	3 154	-	3 154	3 154	1 042	-	-	-	-	-	<b>4 196</b>
Norvège	42 822	-	42 822	-	9 354	-	-	-	2 313	-	<b>54 489</b>
Nouvelle-Zélande	1 517	-	1 517	-	276	-	-	-	-	-	<b>1 793</b>
Oman	138	-	138	138	20	-	-	-	-	-	<b>158</b>
Ouganda	197 877	-	197 877	197 877	28 072	20	-	-	-	-	<b>225 969</b>
Ouzbékistan	176	-	176	176	-	-	-	-	-	-	<b>176</b>
Pakistan	1 638 456	-	1 638 456	1 638 456	3 284	2	757 996	56 181	-	-	<b>2 455 919</b>
Palaos	1	-	1	1	2	-	-	-	-	-	<b>3</b>
Panama	2 429	15 000	17 429	4 434	365	-	-	-	2	-	<b>17 796</b>
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4 802	4 581	9 383	2 565	155	-	-	-	-	-	<b>9 538</b>
Paraguay	133	-	133	23	10	-	-	-	-	-	<b>143</b>
Pays-Bas <sup>18</sup>	74 598	-	74 598	-	10 420	-	-	-	2 005	-	<b>87 023</b>

<i>Pays/territoire d'asile<sup>1</sup></i>	<i>Réfugiés</i>					<i>Réfugiés rapatriés<sup>5</sup></i>	<i>Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés<sup>6</sup></i>	<i>Déplacés rapatriés<sup>7</sup></i>	<i>Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie<sup>8</sup></i>	<i>Divers<sup>9</sup></i>	<b>Total</b>
	<i>Réfugiés<sup>2</sup></i>	<i>Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés<sup>3</sup></i>	<i>Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)</i>	<i>Dont: personnes assistées par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)<sup>4</sup></i>						
Pérou	1 122	-	1 122	123	956	1	-	-	-	-	<b>2 079</b>
Philippines	141	-	141	18	32	-	1 159	336 215	6 015	68	<b>343 630</b>
Pologne	15 911	-	15 911	-	2 390	-	-	-	10 825	-	<b>29 126</b>
Portugal	483	-	483	-	197	-	-	-	553	-	<b>1 233</b>
Qatar	80	-	80	80	57	-	-	-	1 200	-	<b>1 337</b>
Rép. arabe syrienne <sup>22</sup>	476 506	-	476 506	67 815	2 222	68 573	2 016 500	-	221 000	-	<b>2 784 801</b>
Rép. centrafricaine	14 014	-	14 014	14 014	2 604	2 315	51 679	35 433	-	-	<b>106 045</b>
Rép. de Corée	487	-	487	115	1 548	-	-	-	179	-	<b>2 214</b>
Rép. de Moldova	185	-	185	185	75	-	-	-	1 998	-	<b>2 258</b>
Rép. dém. du Congo	65 109	-	65 109	21 595	1 825	71 924	2 669 069	304 596	-	71 815	<b>3 184 338</b>
Rép. dém. populaire lao	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>
Rép. dominicaine	758	-	758	260	767	-	-	-	-	-	<b>1 525</b>
Rép. tchèque	2 805	-	2 805	-	574	2	-	-	1 502	-	<b>4 883</b>
Rép.-Unie de Tanzanie	101 021	-	101 021	78 794	522	44	-	-	-	162 256	<b>263 843</b>
Roumanie	1 262	-	1 262	132	35	-	-	-	248	-	<b>1 545</b>
Royaume-Uni	149 765	-	149 765	-	18 916	-	-	-	205	-	<b>168 886</b>
Rwanda	58 212	-	58 212	58 212	1 477	11 249	-	-	-	89	<b>71 027</b>
Sainte-Lucie	2	-	2	2	1	-	-	-	-	-	<b>3</b>
Saint-Kitts-et-Nevis	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	<b>1</b>
Saint-Martin	3	-	3	3	4	-	-	-	-	-	<b>7</b>
Saint-Vincent-et-les Grenadines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>
Sénégal	14 237	-	14 237	14 237	2 333	-	-	-	-	-	<b>16 570</b>

Pays/territoire d'asile <sup>1</sup>	Réfugiés					Réfugiés rapatriés <sup>5</sup>	Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés <sup>6</sup>	Déplacés rapatriés <sup>7</sup>	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie <sup>8</sup>	Divers <sup>9</sup>	Total
	Réfugiés <sup>2</sup>	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés <sup>3</sup>	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) <sup>4</sup>						
Serbie (et Kosovo résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU)	66 370	-	66 370	9 443	332	193	227 821	798	8 500	723	<b>304 737</b>
Sierra Leone	4 204	-	4 204	4 188	67	-	-	-	-	-	<b>4 271</b>
Singapour	3	-	3	-	-	-	-	-	-	-	<b>3</b>
Slovaquie	662	-	662	-	194	-	-	-	1 523	69	<b>2 448</b>
Slovénie	176	-	176	-	100	-	-	-	4	-	<b>280</b>
Somalie	2 264	45	2 309	2 309	8 465	48	1 132 963	10 188	-	51	<b>1 154 024</b>
Soudan <sup>21</sup>	126 218	25 976	152 194	96 367	7 683	19 485	1 873 300	91 554	-	3 381	<b>2 147 597</b>
Soudan du Sud <sup>20</sup>	202 581	-	202 581	202 581	35	2 238	345 670	-	-	-	<b>550 524</b>
Sri Lanka	110	-	110	110	263	1 480	93 482	44 610	-	-	<b>139 945</b>
Suède	92 872	-	92 872	-	18 014	-	-	-	9 596	-	<b>120 482</b>
Suisse	50 747	-	50 747	-	21 709	-	-	-	69	-	<b>72 525</b>
Suriname	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	<b>3</b>
Swaziland	505	-	505	164	422	-	-	-	-	-	<b>927</b>
Tchad	373 695	-	373 695	349 782	181	1 726	90 000	35 000	-	-	<b>500 602</b>
Tadjikistan	2 248	-	2 248	2 155	2 139	-	-	-	2 300	-	<b>6 687</b>
Thaïlande	84 479	-	84 479	84 479	14 580	-	-	-	506 197	-	<b>605 256</b>
Timor-Leste	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	<b>1</b>
Togo	23 540	-	23 540	13 643	405	91	-	-	-	-	<b>24 036</b>
Tonga	3	-	3	3	-	-	-	-	-	-	<b>3</b>
Trinité-et-Tobago	18	-	18	18	7	-	-	-	-	-	<b>25</b>
Tunisie	1 435	-	1 435	1 376	340	1	-	-	-	1	<b>1 777</b>
Turkménistan	46	-	46	46	-	-	-	-	8 947	-	<b>8 993</b>
Turquie	267 063	-	267 063	267 063	14 051	-	-	-	780	306	<b>282 200</b>

Pays/territoire d'asile <sup>1</sup>	Réfugiés					Réfugiés rapatriés <sup>5</sup>	Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés <sup>6</sup>	Déplacés rapatriés <sup>7</sup>	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie <sup>8</sup>	Divers <sup>9</sup>	Total
	Réfugiés <sup>2</sup>	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés <sup>3</sup>	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) <sup>4</sup>						
Ukraine	2 807	-	2 807	493	5 082	-	-	-	35 000	-	<b>42 889</b>
Uruguay	181	-	181	83	39	-	-	-	-	-	<b>220</b>
Vanuatu	2	-	2	2	-	-	-	-	-	-	<b>2</b>
Venezuela (Rép. bolivarienne du)	3 644	200 000	203 644	23 637	916	-	-	-	-	-	<b>204 560</b>
Viet Nam	-	-	-	-	-	-	-	-	11 500	-	<b>11 500</b>
Yémen	237 182	-	237 182	237 182	6 483	-	385 320	106 868	-	-	<b>735 853</b>
Zambie	25 653	-	25 653	22 792	1 193	2	-	-	-	23 550	<b>50 398</b>
Zimbabwe	4 356	-	4 356	4 356	436	21	57 926	-	-	22	<b>62 761</b>
Divers	-	-	-	-	-	26	-	-	-	-	<b>26</b>
<b>Total</b>	<b>9 881 538</b>	<b>618 703</b>	<b>10 500 241</b>	<b>6 674 950</b>	<b>936 740</b>	<b>525 941</b>	<b>17 670 368</b>	<b>1 545 486</b>	<b>3 335 777</b>	<b>1 329 927</b>	<b>35 844 480</b>
<b>Bureaux du HCR</b>											
Afrique australe	134 736	-	134 736	52 942	272 454	19 748	57 926	-	-	24 016	<b>508 880</b>
Afrique centrale et région des Grands Lac	479 256	-	479 256	413 515	21 383	121 328	2 799 696	340 029	1 302	235 759	<b>3 998 753</b>
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	1 866 700	26 021	1 892 721	1 812 948	90 333	23 555	3 853 933	136 742	20 000	4 986	<b>6 022 270</b>
Afrique de l'Ouest	267 750	8	267 758	257 542	8 825	102 439	272 930	96 010	700 000	2 258	<b>1 450 220</b>
Amériques	515 379	291 171	806 550	103 782	74 213	11	3 943 509	-	24	5 582	<b>4 829 889</b>
Asie et Pacifique	3 299 340	226 172	3 525 512	2 817 149	70 394	100 132	1 937 935	459 236	1 427 952	963 566	<b>8 484 727</b>
Europe	1 799 350	501	1 799 851	304 990	345 270	583	1 211 384	10 349	681 225	93 759	<b>4 142 421</b>
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 519 027	74 830	1 593 857	912 082	53 868	158 119	3 593 055	503 120	505 274	1	<b>6 407 294</b>
Divers	-	-	-	-	-	26	-	-	-	-	<b>26</b>
<b>Total</b>	<b>9 881 538</b>	<b>618 703</b>	<b>10 500 241</b>	<b>6 674 950</b>	<b>936 740</b>	<b>525 941</b>	<b>17 670 368</b>	<b>1 545 486</b>	<b>3 335 777</b>	<b>1 329 927</b>	<b>35 844 480</b>

Pays/territoire d'asile <sup>1</sup>	Réfugiés					Réfugiés rapatriés <sup>5</sup>	Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés <sup>6</sup>	Déplacés rapatriés <sup>7</sup>	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie <sup>8</sup>	Divers <sup>9</sup>	Total
	Réfugiés <sup>2</sup>	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés <sup>3</sup>	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) <sup>4</sup>						
<b>Grandes régions telles que définies par l'ONU</b>											
Afrique	3 016 248	52 029	3 068 277	2 756 561	421 551	274 345	7 043 910	750 233	721 362	267 020	<b>12 546 698</b>
Amérique du Nord	425 786	-	425 786	-	51 609	-	-	-	-	-	<b>477 395</b>
Amérique latine et Caraïbes	89 593	291 171	380 764	103 782	22 604	11	3 943 509	-	24	5 582	<b>4 352 494</b>
Asie	4 789 492	270 561	5 060 053	3 778 371	92 546	250 977	6 351 679	784 904	1 938 722	969 372	<b>15 448 253</b>
Europe	1 524 005	361	1 524 366	33 659	327 598	582	331 270	10 349	675 669	87 953	<b>2 957 787</b>
Océanie	36 414	4 581	40 995	2 577	20 832	-	-	-	-	-	<b>61 827</b>
Diverses	-	-	-	-	-	26	-	-	-	-	<b>26</b>
<b>Total</b>	<b>9 881 538</b>	<b>618 703</b>	<b>10 500 241</b>	<b>6 674 950</b>	<b>936 740</b>	<b>525 941</b>	<b>17 670 368</b>	<b>1 545 486</b>	<b>3 335 777</b>	<b>1 329 927</b>	<b>35 844 480</b>

Source: HCR/gouvernements.

Notes: En général, les données sont fournies par les gouvernements sur la base de leurs propres définitions et méthodes de collecte. Le tiret (-) signifie que la valeur est nulle, non disponible ou sans objet.

<sup>1</sup> Pays ou territoire d'asile ou de résidence.

<sup>2</sup> Personnes reconnues comme réfugiés au titre de la Convention de 1951, du Protocole de 1967 ou de la Convention de l'OUA de 1969, ou conformément au statut du HCR, personnes ayant obtenu une forme de protection complémentaire et personnes ayant obtenu une protection temporaire. En l'absence de chiffres fournis par les gouvernements, le HCR a estimé la population des réfugiés dans 25 pays industrialisés sur la reconnaissance du statut de réfugié sur une période de dix ans.

<sup>3</sup> Cette catégorie, de nature descriptive, inclut les groupes de personnes qui se trouvent en dehors de leur pays ou territoire d'origine et qui font face, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les réfugiés, mais pour lesquels le statut de réfugié n'a pas été établi pour des raisons d'ordre pratique ou autre.

<sup>4</sup> Personnes dont les demandes d'asile ou de statut de réfugié sont en cours d'examen quel que soit le stade de la procédure.

<sup>5</sup> Réfugiés qui sont retournés dans leur lieu d'origine au cours de l'année civile. Source: pays d'origine et pays d'asile.

<sup>6</sup> Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, auxquelles le HCR offre protection et/ou assistance. Cette catégorie comprend aussi les personnes qui se trouvent dans une situation assimilable à celle des déplacés. Cette catégorie, de nature descriptive, inclut les groupes de personnes qui se trouvent à l'intérieur du pays dont elles ont la nationalité ou dans lequel elles ont leur résidence habituelle et qui font face, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les déplacés mais qui, pour des raisons d'ordre pratique ou autre, n'ont pu être signalées comme telles.

<sup>7</sup> Déplacés protégés/assistés par le HCR, qui sont retournés dans leur lieu d'origine au cours de l'année civile.

<sup>8</sup> Personnes qu'aucun pays ne considère comme ses ressortissants en vertu de sa législation. Cette catégorie comprend les personnes qui relèvent du mandat du HCR en matière d'apatridie parce qu'elles sont apatrides au sens de la définition internationale; dans certains pays, les données peuvent aussi inclure des personnes dont la nationalité n'est pas déterminée. Voir les notes de bas de page du tableau 7 de l'annexe (<http://www.unhcr.org/statistics/12-WRD-table-7.xls>).

<sup>9</sup> Personnes qui n'entrent pas nécessairement dans les autres catégories, mais auxquelles le HCR peut offrir des services de protection et/ou d'assistance. Ces services peuvent être motivés par des circonstances humanitaires ou d'autres circonstances particulières.

<sup>10</sup> Selon le Gouvernement algérien, quelque 165 000 réfugiés sahraouis vivent dans les camps de Tindouf.

<sup>11</sup> Les renseignements sur le nombre de procédures en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2012 concernant des demandeurs d'asile arrivés en Australie par bateau n'étaient pas disponibles lorsque le calcul a été effectué en décembre 2012.

<sup>12</sup> Les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et sont protégés par le Gouvernement chinois.

<sup>13</sup> Le HCR a mis un terme à ses activités d'assistance aux personnes déplacées à Chypre en 1999. Pour de plus amples renseignements, voir le Centre de surveillance des déplacements internes (IDMC).

<sup>14</sup> Les chiffres sont des estimations du HCR.

<sup>15</sup> Le nombre des réfugiés irakiens en Jordanie est une estimation du Gouvernement. Le HCR a enregistré et aide 27 800 Irakiens.

<sup>16</sup> Le nombre des personnes déplacées au Kirghizistan comprend 168 600 personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés.

<sup>17</sup> Le chiffre de 800 000 personnes communiqué par le HCR en 2011 est une estimation du nombre de personnes dépourvues d'un certificat de citoyenneté au Népal. Toutefois, comme les personnes dépourvues de certificat de citoyenneté ne sont pas pour autant apatrides, le HCR a engagé un dialogue avec le Gouvernement népalais pour éclaircir la situation afin d'y remédier. Il en rendra compte ultérieurement.

<sup>18</sup> Tous les chiffres datent de décembre 2011 (données mises à jour non disponibles).

<sup>19</sup> Le chiffre de 178 000 apatrides repose sur le nombre de personnes qui s'étaient considérées comme telles dans le recensement de 2010 et doit être examiné/vérifié par le Gouvernement.

<sup>20</sup> Le nombre des personnes déplacées dans le Soudan du Sud comprend 155 200 personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés.

<sup>21</sup> Le nombre des personnes déplacées au Soudan comprend 77 300 personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés.

<sup>22</sup> Le nombre des réfugiés irakiens en République arabe syrienne est une estimation du Gouvernement. Le HCR a enregistré et aide 62 700 Irakiens.

<sup>23</sup> Les demandes d'asile (procédures en cours) ne comprennent pas les demandes en attente d'une décision de l'Executive Office for Immigration Review.

Tableau II  
**Budget et dépenses du HCR**  
 (En dollars des États-Unis)

<i>Sous-Région</i>	<i>Grand livre</i>	<i>Pilier 1 Programme relatif aux réfugiés</i>	<i>Pilier 2 Programme relatif aux apatrides</i>	<i>Pilier 3 Projet relatif à la réintégration</i>	<i>Pilier 4 Projet relatif aux personnes déplacées</i>	<b>Total</b>
Afrique de l'Ouest	Budget	208 031 758	4 466 223	24 132 362	21 098 700	<b>257 729 043</b>
	Dépenses	113 209 694	1 421 161	17 266 317	8 910 825	<b>140 807 997</b>
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	Budget	1 038 688 336	9 720 180	3 388 411	165 167 480	<b>1 216 964 407</b>
	Dépenses	515 570 675	5 149 053	2 677 752	73 899 146	<b>597 296 626</b>
Afrique centrale et région des Grands Lacs	Budget	253 366 749	3 337 933	81 606 471	61 967 431	<b>400 278 584</b>
	Dépenses	132 436 992	1 303 448	14 972 607	29 148 337	<b>177 861 384</b>
Afrique australe	Budget	85 583 047	2 965 297	0	1 986 354	<b>90 534 698</b>
	Dépenses	43 110 099	597 834	0	1 302 192	<b>45 010 125</b>
Afrique du Nord	Budget	154 326 742	88 890	0	16 925 723	<b>171 341 355</b>
	Dépenses	86 780 046	83 506	0	4 565 979	<b>91 429 531</b>
Moyen-Orient	Budget	452 266 097	3 190 566	29 914 264	209 439 448	<b>694 810 375</b>
	Dépenses	286 743 809	1 068 041	22 865 697	119 368 925	<b>430 046 472</b>
Asie du Sud-Ouest	Budget	150 610 281	876 992	106 403 295	71 591 227	<b>329 481 795</b>
	Dépenses	94 292 741	872 617	53 911 921	44 708 338	<b>193 785 617</b>
Asie centrale	Budget	12 506 704	2 872 403	0	7 505 186	<b>22 884 293</b>
	Dépenses	5 693 672	1 662 345	0	3 528 072	<b>10 884 089</b>
Asie du Sud	Budget	36 204 339	1 501 421	1 411 101	7 553 888	<b>46 670 749</b>
	Dépenses	20 535 376	858 044	623 778	4 357 006	<b>26 374 204</b>
Asie du Sud-Est	Budget	65 887 161	12 662 620	455 000	30 707 409	<b>109 712 190</b>
	Dépenses	38 192 999	7 657 469	370 409	19 056 378	<b>65 277 255</b>
Asie de l'Est et Pacifique	Budget	16 141 246	384 108	0	0	<b>16 525 354</b>
	Dépenses	12 805 394	267 413	0	0	<b>13 072 807</b>
Europe orientale	Budget	99 814 537	2 464 598	0	13 377 064	<b>115 656 199</b>
	Dépenses	58 553 602	1 569 064	0	6 504 085	<b>66 626 751</b>
Europe du Sud-Est	Budget	23 743 305	4 916 840	8 114 798	26 806 897	<b>63 581 840</b>
	Dépenses	10 008 993	3 455 773	5 694 841	9 232 488	<b>28 392 095</b>
Europe occidentale, Europe du Nord et Europe du Sud	Budget	51 619 228	3 020 154	0	0	<b>54 639 382</b>
	Dépenses	37 529 049	2 439 546	0	0	<b>39 968 595</b>
Amérique du Nord et Caraïbes	Budget	8 757 631	9 645 232	0	3 203 654	<b>21 606 517</b>
	Dépenses	6 361 647	6 261 499	0	1 991 868	<b>14 615 014</b>
Amérique latine	Budget	51 177 526	0	0	28 353 219	<b>79 530 745</b>
	Dépenses	31 549 876	0	0	17 084 575	<b>48 634 451</b>
<b>Sous-total, terrain</b>	<b>Budget</b>	<b>2 708 724 687</b>	<b>62 113 457</b>	<b>255 425 702</b>	<b>665 683 680</b>	<b>3 691 947 526</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>1 493 374 664</b>	<b>34 666 813</b>	<b>118 383 322</b>	<b>343 658 214</b>	<b>1 990 083 013</b>

<i>Sous-Région</i>	<i>Grand livre</i>	<i>Pilier 1 Programme relatif aux réfugiés</i>	<i>Pilier 2 Programme relatif aux apatrides</i>	<i>Pilier 3 Projet relatif à la réintégration</i>	<i>Pilier 4 Projet relatif aux personnes déplacées</i>	<b>Total</b>
Programme mondial	Budget	184 425 761				<b>184 425 761</b>
	Dépenses	170 947 458				<b>170 947 458</b>
Siège <sup>1</sup>	Budget	188 360 593				<b>188 360 593</b>
	Dépenses	188 073 198				<b>188 073 198</b>
<b>Sous-total, activités programmées</b>	<b>Budget</b>	<b>3 081 511 041</b>	<b>62 113 457</b>	<b>255 425 702</b>	<b>665 683 680</b>	<b>4 064 733 880</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>1 852 395 320</b>	<b>34 666 813</b>	<b>118 383 322</b>	<b>343 658 214</b>	<b>2 349 103 669</b>
Réserve relative aux opérations	Budget	160 154 616				<b>160 154 616</b>
Réserve NAM <sup>2</sup>	Budget	18 718 554				<b>18 718 554</b>
Administrateurs auxiliaires	Budget	12 000 000				<b>12 000 000</b>
	Dépenses	8 606 581				<b>8 606 581</b>
<b>Total</b>	<b>Budget</b>	<b>3 272 384 211</b>	<b>62 113 457</b>	<b>255 425 702</b>	<b>665 683 680</b>	<b>4 255 607 050</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>1 861 001 901</b>	<b>34 666 813</b>	<b>118 383 322</b>	<b>343 658 214</b>	<b>2 357 710 250</b>

<sup>1</sup> Y compris le budget ordinaire: budget (46 976 300 dollars des États-Unis) et dépenses (46 976 300 dollars des États-Unis).

<sup>2</sup> Réserve relative aux activités nouvelles ou additionnelles liées au mandat (NAM).